

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: [2]: Blindés

Artikel: "Les trois divisions mécanisées"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

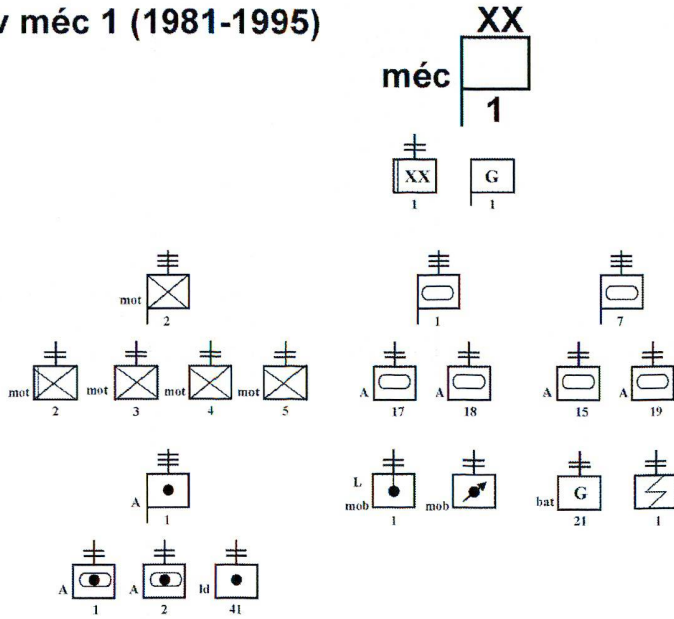
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

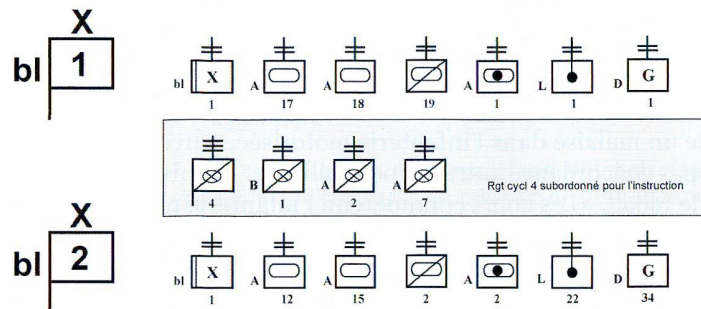
OB div méc 1 (1981-1995)



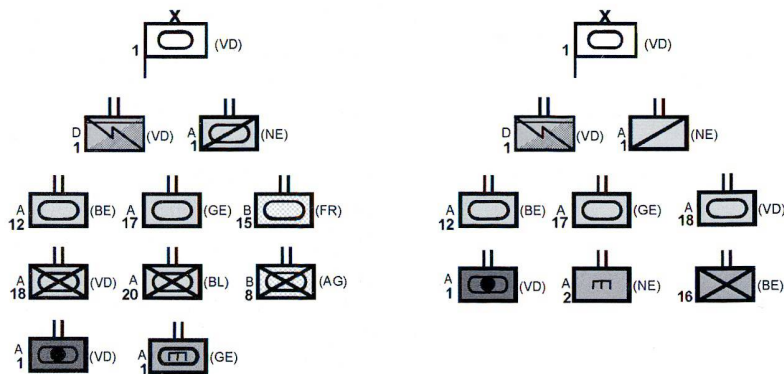
Constituées en 1962, les trois divisions mécanisées (1, 4, 11) comptent un effectif de 12 000 hommes et environ 120 chars de combat, répartis en 2 régiments blindés à 2 bataillons de chars chacun. Les régiments de chars sont en mesure d'effectuer des ripostes planifiées, entre des «verrous» tenus par le régiment d'infanterie motorisée, sur une profondeur d'environ 30 km. Ils sont appuyés par le feu d'un régiment d'artillerie et couverts par un groupe léger DCA (canons de 20 mm) et un groupe d'engins mobiles de DCA (missiles *Rapier*).

Avec la réforme Armée 95, cinq brigades blindées (1, 2, 3, 4, 11) succèdent aux divisions mécanisées. Les régiments d'infanterie motorisés sont dissouts ou leurs bataillons répartis dans les brigades d'infanterie. Trois brigades sont engagées au niveau des corps d'armées de campagne. Les deux dernières (2, 3) sont des formations d'armée. Plus compactes (5 600 hommes, 73 chars de combat), les brigades sont également plus mobiles et capables d'effectuer des marches de 30 à 150 km avant d'attaquer en bloc.

OB br bl 1 et 2 (1995-2002)



OB br bl 1 : 2003, 2012



OB à la mise en place de la réforme Armée XXI (2003)

Etat à l'issue de l'Etape de développement 08/11 (2012)

Avec la réforme Armée XXI, seules subsistent 2 brigades blindées (1, 11). La brigade 3 devient la Formation d'application des blindés/artillerie basée à Thoune. Avec l'étape de développement 08/11, de nouveaux changements vont apparaître. En particulier, les formations de réserve seront centralisées et de nouveaux bataillons créés.